REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1890

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
19, RUE HENRI MAUS.

1890.

MÉREAUX COMMUNAUX D'ARRAS.

PLANCHE I ET II.

Le présent article fait suite à ceux que j'ai publiés dans la *Revue belge de numismatique* sur les petits méreaux de plomb d'Arras (1). C'est une nouvelle série qui se compose de vingt-sept pièces du même métal et du même genre, mais elles sont plus grandes. Leur module varie de 13 à 28 millimètres et leur poids moyen est de 13 grammes. Ces méreaux, dont la plupart ont été moulés, laissent à désirer sous le rapport du style (2); ils rappellent souvent des types monétaires, notamment le châtel tournois, son sommet et la fleur de lis.

Il y a lieu de croire que ces méreaux étaient communaux et que l'échevinage en a fait un long usage. A certaine époque, ils ont pu être tolérés comme monnaies de très faible valeur. Mais ils ont dû être employés dans une foule de cas tels que : Marques de fisc; de tonlieu et d'octrois;

(1) Année 1884, pp. 55-65, pl. II-III, année 1887, pp. 82-90, pl. V-VI.

(2) Quelle différence entre ces plombs et les méreaux en cuivre du chapitre d'Arras et de son *mandé*, si remarquables par la beauté de leurs types et la finesse de leur gravure, pièces que j'ai publiées dans la *Revue belge de numismatique* (année 1846, pp. 3-13, pl. I-II)!.

acquittements de droits; preuves de contrôle; exemptions de péage; salaires quotidiens; journées des ouvriers employés aux travaux publics, notamment aux fortifications; distributions de secours aux indigents et bons de charité.

Il est regrettable que les longues recherches entreprises dans les archives communales d'Arras et dans celles du département du Pas-de-Calais, pour mieux connaître l'usage et l'emploi de cette sorte de pièces, n'aient fait découvrir que bien peu de documents.

Mon premier article a déjà mentionné sur ce sujet des ordonnances publiées par l'échevinage dans la première moitié du xve siècle, puis en 1451, 1464 et 1468, pour interdire l'usage des méreaux de plomb. L'édit de 1488, rendu au nom du duc de Bourgogne, comte d'Artois, du châtelain, des maïeur, échevins et hommes de la ville, renouvelle bien cette défense pour le public, mais il ne défend pas à l'échevinage d'employer des méreaux de ce métal pour ses besoins particuliers, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire s'il en avait été fait autrement.

Je puis ajouter ici quelques données nouvelles.

Au xiiie siècle, la confrérie de la Sainte-Chandelle avait arrêté en plein plaid que nul n'aurait droit au méreau ou *plommet* de la distribution de Noël s'il ne demeurait dans la limite de la ville (1).

(1) Registre de cette confrérie.

En 1393, il était prescrit au receveur des rentes de la pauvreté de se trouver à certain jour en l'église de Saint-Géry pour y assister à la distribution des méreaux (1).

Par son testament du 8 novembre 1467, Robert Hasnon veut qu'il soit distribué aux pauvres de la ville des méreaux en échange desquels on leur donnera des pains de deux deniers (2).

Enfin par décision du 2 mars 1626, le magistrat autorise le receveur de l'octroi à remettre au prélat de Saint-Vaast le plomb ou méreau de chaque charge de bois entrée en la ville pour son usage (3).

Voici la description des méreaux formant cette troisième série :

1. Croix pattée entourée de deux cercles dont le second forme une bordure très prononcée. Le revers est lisse.

2. Croix double dans un cercle. *Rev.* Croix fort lourde dont les bras se terminent en marteaux.

3. Croix triple. *Rev.* Croix simple avec besant dans chacun de ses cantons.

4. Croix à six bras dans un large cercle. *Rev.* Dans un même cercle, croix simple dont les bras sont inégaux.

5. Croix à huit bras dans un cercle. *Rev.* Croix

(1) Communication de M. Guesnon d'après les Archives communales.

(2) *Archives communales.*

(3) *Ibid., Mémorial.*

avec barre dans chaque canton; un cercle l'entoure.

6. Ornement formant une rosace de six feuilles dans une large bordure en zig-zag régulier tenant lieu de légende. *Rev.* Dans un encadrement semblable, grande croix fort mince. Méreau, bien plus léger que les précédents.

7. Variété moins grande. Ici la croix est cantonnée de besants ou globules.

8. Fleur de lis de forme bien ancienne; elle est entourée de huit points. *Rev.* Dans un cercle, croix pommetée dont chaque canton est orné d'un globule.

9. Grande fleur de lis, moins ancienne et de meilleur style, dans une bordure en grènetis; elle est accompagnée de quatre annelets. *Rev.* Croix évidée et ancrée dans un encadrement d'annelets avec cercle.

10. Méreau copié sur le royal parisis double de Philippe le Bel. Dans le champ est écrit en deux lignes le mot REGALIS sous une fleur de lis; la légende porte ✠ MONETA DVPLEX. *Rev.* Croix feuillue avec la légende ✠ PHILIPPVS ∘ PE✠. On pourrait prendre cette imitation pour une fausse monnaie de ce billon, si son poids, qui est de 3 gr. 6 déc., ne s'y opposait.

11. Partie supérieure du châtel tournois avec la légende FRANCORVM dans une large bordure de doubles arcs de cercle; type copié sur la maille blanche de Philippe de Valois. *Rev.* Petite croix

pattée dans trois cercles dont le second est vide.

12. Copie de la mite royale tournois, billon de Philippe le Bel, représentant le sommet du châtel tournois entre deux fleurs de lis. *Rev.* Petite croix arrageoise dont chaque bras est chargé de quatre croisillons.

13. Même type de droit, d'un style moins correct; un grènetis l'entoure. *Rev.* Croix pommetée, cantonnée de quatre petites fleurs de lis; elle coupe une large bordure d'arcs de cercle.

14. Le châtel tournois dans un cercle léger et dans une large bordure à petites lignes. *Rev.* Petite croix dans trois cercles et forte bordure.

15. Le même châtel entre deux besants dans une large bordure en zig-zag. *Rev.* Triple croix en faisceau, dont chaque extrémité porte une fleur de lis; les cantons sont garnis d'annelets.

16. Même sujet dans un large encadrement formé d'arcs de cercle. *Rev.* Croix pattée dans un entourage semblable.

17. Même sujet dans une bordure à petites lignes. *Rev.* Croix légère dont les bras sont bourdonnés et accostés de points.

18. Même sujet dans une même bordure. *Rev.* Croix en sautoir dont deux bras imitant des clefs; deux grands anneaux occupent les cantons libres.

19. Même sujet entouré d'annelets. *Rev.* Petite croix pattée dans deux cercles dont l'un est simple et le second se compose d'annelets.

20. Entre deux rats courant, l'un à gauche,

l'autre à droite, la lettre A, initiale d'Arras, puis un point central et le nombre II en chiffres romains liés. Ce plomb et les trois suivants n'ont pas de revers.

21. Rat courant à droite; au-dessous, un grand anneau et le nombre X.

22. Le nombre XX au-dessus duquel est un rat semblable.

23. Dans un double cercle, écusson de forme régulière, divisé en deux parties, l'une avec un rat courant à gauche, l'autre avec un lion qui se dresse du même côté.

24. Belle fleur de lis. *Rev.* Le millésime 1651 entre les nombres IV et 27.

25. Dans une large bordure, fleur de lis sous laquelle est un gros rat courant à gauche; le millésime 1666 tient lieu de légende. Ce méreau, qui se fait remarquer par sa composition, son style et sa frappe, n'a pas de revers.

26. Dans une bordure de deux cercles dont l'un en grènetis, les lettres JL adossées que surmontent trois fleurs de lis, type qui rappelle le double louis aux deux L couronnées de Louis XV, frappé en 1722. Ce méreau et le suivant n'ont pas de revers.

27. Variété plus petite du numéro précédent, avec un simple cercle.

Il est difficile d'indiquer, même approximativement, l'époque de la plupart des méreaux dont la description précède; j'essaie cependant de le faire.

Le n° 1, qui me paraît être le plus ancien, doit remonter au XIIIe siècle. Les nos 2, 3, 4 et 5, d'un dessin bien lourd, semblent appartenir au XIVe. Les quatre numéros suivants peuvent être donnés au XVe. Il doit en être de même des nos 10, 11, 12 et 13. Quant aux nos 14 à 19 inclus, tous au type tournois, ils doivent être attribués, suivant leur style, tant au XVe siècle qu'à la première moitié du XVIe. Les nos 20, 21 et 22, dont le sujet est bien différent, se rapportent à la seconde moitié du XVIe. Les nos 24 et 25 portent leurs dates (1651 et 1666). Enfin les deux derniers, de beaucoup les moins rares et même assez communs, suivent de près l'année 1722, comme l'indique leur type.

DANCOISNE.

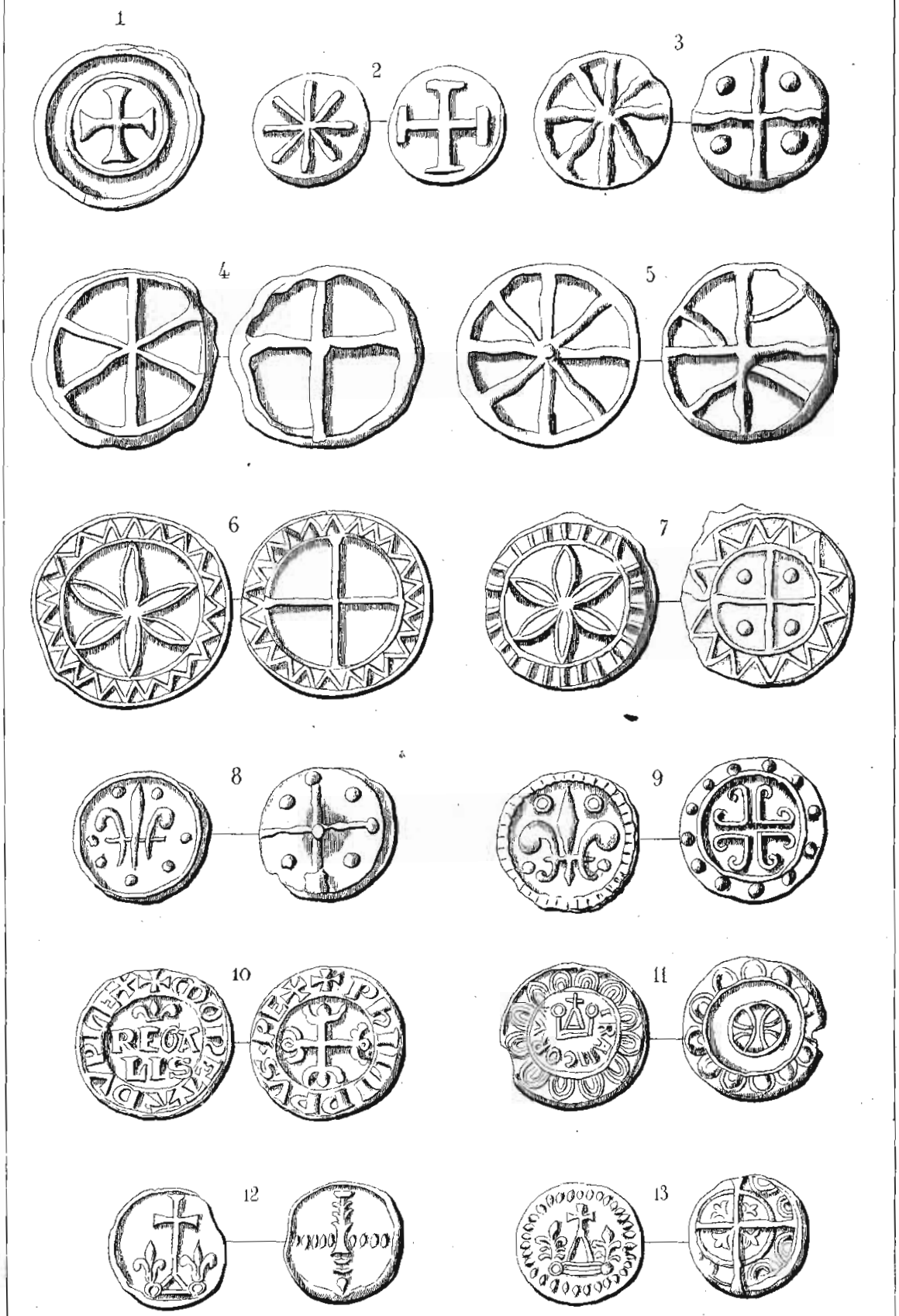

G. Lavalette, scul.

MÉREAUX COMMUNAUX D'ARRAS.

G. Havalette, sculp.

MÉREAUX COMMUNAUX D'ARRAS.